Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900773-20251211-CM2507003-DE

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/25-07003

Date d'envoi de la convocation : 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	= 12
Présents	= 10
Votants	= 12

RÉUNION DU 11 DECEMBRE 2025

Lotissement NOGUEL 2 – Désignation de nouveaux terrains à prix aidés

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit-heures-trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.
Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Jérémy JAFFRES, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Marie-Michelle LORGERÉ et Jérémy JAFFRÈS donnant respectivement procuration à Herveline CABON et Gérard LE GUEN.
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Madame Renée GALL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Jean-Louis BONDU, adjoint au Maire, explique que lors de la séance du 19 décembre 2024, la commune a pris une délibération d'ouverture à la commercialisation. Les lots 1,2,5,8, 11 et 16 ont été réservés afin de permettre aux ménages primo-accédants, propriétaires de petits logements, aux personnes à petits revenus, aux travailleurs locaux d'accéder à l'acquisition de terrain aidé.

Ces 6 lots ont été réservés rapidement et des permis de construire sont en instruction. Plusieurs ménages nous ont fait état de leur éligibilité aux critères demandés et face à la demande, il est proposé aujourd'hui que d'autres terrains puissent compléter le dispositif d'aide à l'installation. Ainsi les lots 4, 10, 15, 17, 19 et 20 sont proposés à la vente à 65 €/m² aux ménages remplissant les conditions.

Monsieur Jean-Louis BONDU, rapporteur entendu.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix pour.

Article 1 : Fixe le prix de vente pour les lots 4, 10, 15, 17, 19 et 20 du NOGUEL 2 à 65 €/m².

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À Guissény, le 11 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

MAIRIE DE GUISSENY 29880

La secrétaire de séance,
Renée GALL